
Adresse des employés des bureaux du district de Felletin (Creuse), lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des employés des bureaux du district de Felletin (Creuse), lors de la séance du 14 fructidor an II (31 août 1794). In:
Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27
août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 135;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15203_t1_0135_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Le citoyen représentant s'est retiré au milieu des applaudissements et des acclamations de vive la République, vive la Convention !

Pour extrait, signé MEUNIER

Dans la séance publique du conseil général du district de Commune-Affranchie séant à Genis-le-Patriote, du 17 thermidor an deuxième de l'ère républicaine, le citoyen secrétaire a fait lecture du projet d'adresse à la Convention nationale ainsi conçu... qui a été adopté et le conseil où l'agent national a délibéré et arrêté qu'elle serait envoyée de suite à la Convention nationale, avec les extraits des procès-verbaux des séances dernières, relatifs à la ditte adresse ainsi conçue.

Pour extrait, signé MEUNIER (22).

h

La société populaire de Carpentras [Vaucluse] annonce à la Convention nationale que l'intrigue et la malveillance ont profité du moment de la conjuration du nouveau Catilina pour verser les poisons de la méfiance, et que la division la plus funeste s'étoit établie entre les amis de la liberté. Déjà, dans cette société, l'apitoiement et le modérantisme étouffoient l'énergie républicaine; mais, à la vue de la chose publique en danger, le patriote est accouru, a pris son poste, et l'apitoyeur comme le modéré sont rentrés dans leur obscurité. Le premier usage qu'elle fait de sa liberté et de sa réunion, est de vous prémunir contre une production de l'intrigue, à laquelle elle n'entend aucunement participer. Quelques individus, continue la société de Carpentras, ont osé vous dénoncer comme un factieux le représentant du peuple Maignet; nous nous empressons de démentir et de désavouer ce libelle; nous ne connaissons Maignet que par ses travaux; nous déclarons hautement que toutes les mesures qu'il a prises, nous ont paru dictées par l'amour de la liberté; et nous nous accordons sur ce point avec les sociétés populaires qui nous entourent; nous nous joignons à leurs réclamations. Nous vous demandons de le continuer dans ses importantes fonctions; nous lui devrons le salut de nos contrées (23).

i

[*Les employés des bureaux du district de Fellestin, département de la Creuse, à la Convention nationale, s.d.*] (24)

Législateurs,

Et nous aussi nous voulons témoigner notre gratitude à la Convention nationale, nous sommes français, nous sommes républicains, et dès lors nous ne devons point être indifférens sur les événements qui intéressent la patrie: eh

(22) C 319, pl. 1304, p. 27.

(23) *Bull. 14 fruct (suppl.). C. Eg., n° 745; M.U., XLIII, 270.*

(24) C 320, pl. 1314, p. 15.

quoi ! des traîtres, par une fausse apparence de vertu, de patriotisme, ont trompé notre bonne foi, des scélérats enivrés du désir de la domination ont tramé notre perte, projeté de nous ramener à la servitude, des conspirateurs ambitieux ont provoqué la guerre civile, le massacre de la représentation nationale, le rappel des émigrés, et nous resterions dans la stupeur, nous garderions un coupable silence. Non, non, quoiqu'éloignés encore par notre jeune âge et notre peu de talent des fonctions publiques, nous n'en savons pas moins, que nous sommes citoyens, que nous avons des droits, et ces droits, nous voulons aujourd'hui en faire usage. En applaudissant à l'énergie et à la fermeté de la Convention, en protestant de notre entier dévouement pour elle, en l'invitant à continuer à déjouer et abattre les traîtres, les conspirateurs, les faux patriotes, et en prêtant entre ses mains le serment de haïr pour toujours les tyrans, de chérir la liberté par dessus tout et de vivre ou mourir pour la République.

CHEVALIER, *chef de bureau, et neuf autres signatures.*

j

[*Les commis du district de Morlaix, département du Finistère, à la Convention nationale, s.d.*] (25)

Représentants,

Robespierre et ses complices avaient pris le masque du patriotisme, Robespierre et ses complices avaient trompé le Peuple et avaient usurpé sa confiance: leur hypocrisie a été dévoilée et les scélérats ont payé de leurs têtes leurs complots sanguinaires; ils sont rentrés dans le néant, c'est le sort qui leur était dû. Et le Peuple ne se rappellera d'eux que pour exécrer leur mémoire et pour bénir la Convention d'avoir sauvé la patrie des dangers que lui préparaient ces nouveaux Catilina.

BRIANT, *secrétaire, et douze autres signatures.*

k

[*Les soldats du cinquième bataillon de la Marne, au camp de Bourgneuf, Loire-Inférieure, aux Représentants du Peuple, le 20 thermidor an II*] (26)

Liberté, Egalité ou la Mort

La fermeté et la fidélité dont vous ne cessez de témoigner pour la chose publique, nous donne la confiance que malgré tous les tyrans coalisés, nous jouissons du plaisir de voir triompher de jour en jour la République, recevez-en donc notre sincère reconnaissance, nous vous réitérons avec un nouveau plaisir le serment de vivre libre ou de mourir, vous nous en avez donné si généreusement l'exemple en restant fermes à votre poste dans la nuit du 9 au

(25) C 320, pl. 1314, p. 12.

(26) C 320, pl. 1314, p. 6.